



Un Peuple-Un But-Une Foi

VILLE DE PIKINE

**ANALYSE : Délibération portant adoption du Plan triennal
d'Investissement 2022/2024**

**Le Conseil Municipal de la Ville de Pikine
en sa séance du 18 novembre 2021**

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des collectivités locales, modifiée ;
Vu le Décret n° 2014-830 du 30 juin 2014 portant création des villes de Dakar, Guédiawaye, Pikine, Rufisque et Thiès ;
Vu la Délibération en date du 01 août 2014 portant élection du Maire de la Ville de Pikine et de ses adjoints ;
Sur le rapport du maire de la ville de Pikine ;

- **DELIBERE** -

Article premier : Est adopté le Plan Triennal d'Investissement (PTI) de la Ville de Pikine pour la période 2022-2024.

Article 2 : Le Plan Annuel d'Investissement (PAI) de l'année 2022, extrait du PTI, est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie le 18 novembre 2021

